

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 127 (1982)
Heft: 5

Artikel: La Revue Militaire Suisse en 1942
Autor: Le Comte / W.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Revue Militaire Suisse en 1942

Contexte

- *Début mai, les Japonais coupent la route de Birmanie à Mandalay.*
- *Le 7, chute de Corregidor. La mer de Corail en feu.*
- *Le 8, von Manstein attaque en Crimée.*
- *Le 11, congrès sioniste à Washington pour la création d'un Etat juif en Palestine.*
- *Le 12, Timochenko lance sa contre-offensive contre Kharkov.*
- *Mi-mai, offensive japonaise en Chine. Invasion d'une partie des îles de la Sonde.*
- *Du 26 au 29, encerclement d'envergure de troupes russes par von Boch.*
- *Aux mêmes dates, offensive Rommel en Lybie. Les Français de Koenig se couvrent de gloire à Bir Hakeim dont le « canon » deviendra aussi célèbre que les « taxis de la Marne ».*
- *A la fin du mois, Paris bombardé par le R.A.F. et Sydney par les Japonais.*
- *Au cours du mois, 120 navires alliés sont coulés en Atlantique.*

Lu dans le numéro de mai 1942

Pionniers d'infanterie

En terminant l'article « Questions du génie » paru dans la *Revue militaire*

d'avril, j'ai émis l'idée qu'il pourrait être utile de créer des compagnies de « sapeurs de combat ». Avant même que ces lignes eussent paru, j'ai retrouvé la même idée, sous une forme quelque peu différente, dans le *Schweizer Soldat* du 24 avril. Le capitaine Brunner, instructeur d'infanterie, y fait la proposition ferme de créer, dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie « de pionniers d'infanterie ».

Le capitaine Brunner est jeune; il ne sait peut-être pas que l'O. M. 1874 avait créé les pionniers d'infanterie et que l'O. M. 1891 les a supprimés; il ignore presque certainement que, à plusieurs reprises, j'ai demandé qu'on les rétablisse sans d'ailleurs trouver aucun écho en haut lieu; je lui souhaite d'avoir plus de chance que moi et je profite de l'occasion pour revenir encore une fois sur ce sujet.

Je rappelle tout d'abord que tout soldat du génie s'appelle en France: sapeur, et en Allemagne: pionnier. De là, chez nous, une certaine imprécision dans l'emploi de ces deux dénominations. En 1874, notre langue allemande officielle a adopté le mot « sapeur » (en y insérant un p) pour désigner les sapeurs des compagnies du génie et a baptisé « pionniers d'infanterie » ceux attribués à l'infanterie. Mais il s'agissait bien de sapeurs, recrutés et instruits par le génie, en portant l'uniforme, et incorporés à l'infanterie à raison de

4 soldats par compagnie, 1 sous-officier par bataillon et 1 officier monté, avec un chariot d'outils par régiment. (...)

(...) J'estime donc que le capitaine Brunner a retrouvé la seule bonne voie en proposant que des pionniers d'infanterie soient *de nouveau* attachés à l'infanterie, et cela à raison d'une compagnie par régiment. L'expérience 1874-91 a montré que l'attribution de quelques spécialistes à la compagnie ou au bataillon était sans valeur et que celle d'une section au régiment ne valait guère mieux. Un chef de section isolé ne peut pas préparer, diriger et surveiller à la fois les travaux techniques et l'administration de sa troupe. Pour cela, il faut un officier expérimenté et quelques aides, autrement dit un capitaine et un état-major de compagnie. Jusque-là, je suis absolument d'accord avec le capitaine Brunner et je ne saurais trop recommander aux instances compétentes de donner suite à ses propositions.

Cela dit, il faut reconnaître que la question se pose d'une façon moins simple qu'en 1891 et que la solution optimum n'est pas très facile à trouver. Il ne s'agit plus seulement pour les pionniers, de piquets et de profils, mais de missions multiples de construction, de destruction et de combat. Je me demande si le capitaine Brunner ne va pas un peu loin dans le programme d'instruction qu'il ébauche, et s'il n'est pas quelque peu

optimiste dans ses prévisions pour la réalisation de ce programme, dans les circonstances actuelles. Je veux essayer de résumer ci-dessous ses propositions.

Dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie de pionniers sera formée comme suit: chaque compagnie de fusiliers fournira un sous-officier et un groupe, chaque bataillon un officier chef de section, le régiment un capitaine et l'état-major de compagnie. Tous devront être des combattants d'élite triés sur le volet. Le capitaine Brunner ne se dissimule pas que cela priverait les cp. fus. d'une bonne partie de leurs meilleurs éléments, mais il estime qu'il n'est pas possible de faire autrement. C'est là un point délicat que je ne me sens pas compétent pour trancher. Il est certain cependant que l'on pourrait encore moins prélever ces hommes sur le faible bataillon de sapeurs divisionnaires; cela absorberait la totalité de son effectif. Force est donc de les prélever, au moins en majeure partie, sur l'infanterie. Une autre bonne raison pour cela est que les pionniers du capitaine Brunner ne doivent pas, dans son esprit, être uniquement une troupe de travail, mais aussi et surtout une troupe de combat, apte à tirer tout le parti possible des moyens techniques de combat, tels que les explosifs, les lance-flammes et les bombes fumigènes. (...)

Colonel Le Comte

Esprit de sacrifice

Autour des fêtes de l'an, on entendait de beaux discours de notre Général et des hauts fonctionnaires de notre gouvernement dans lesquels on parlait beaucoup de sacrifices, de restrictions, et de dévouement envers notre pays.

Quelques mois plus tard, le petit train-train de notre vie quotidienne nous a envahi de nouveau, tandis que ces belles paroles de sacrifices ont passé au deuxième plan. Je ne parle pas de ceux de nos camarades actuellement en congé ou de piquet, qui sur un ordre rentrent immédiatement à leurs unités. Il en est de même pour les troupes de couverture frontière ou territoriales, de la landwehr et «last not least» de la D.A.P. et des gardes locales. Mais je pense un peu à ceux de l'arrière, qui se croient très à l'abri du théâtre de la guerre puisque les événements européens se sont quelque peu éloignés de nos frontières. Ce fait nous a valu des congés plus longs et vous aurez sûrement remarqué que nous portons de nouveau nos numéros sur nos épaulettes. Mais ce fait a également créé une certaine atmosphère de tranquillité auprès de la population et, vous, les civils, vous ne vous rendez plus compte du danger qui peut nous envahir du jour au lendemain. Vous avez beaucoup de peine à comprendre que certaines mesures ou restrictions de notre manière de vivre étaient absolument urgentes. Bien souvent

nous avons l'occasion de causer aux civils mécontents, car les 300 g de beurre par mois leur semblent la fin du monde. Donc vous admettez que vos soldats se battent pour vous le moment venu, avec héroïsme s'il le faut, — je vous garantis qu'on se battra aussi bien qu'un autre peuple, — mais vous estimez en même temps qu'il ne faut pas renoncer aux petits plaisirs de votre vie confortable. On a entendu des murmures quant à l'essence supprimée pour faire ses courses en ville, — pour acheter 20 cigarettes ou pour aller chez la modiste, — quant au repas froid des restaurants après 21 heures le soir. Le petit exemple suivant — un parmi bien d'autres — montre comme certains civils ont mal compris le mot de sacrifice: quand la vente des petits pains du jour fut interdite, on n'a pas manqué d'y mettre un peu de sucre et la question fut résolue. On parle souvent de la solidarité; qu'on nous montre un peu plus souvent aussi des actes, sans les annoncer dans de grands discours patriotiques. Etre libres comme nos pères, oui, sûrement, à condition de ne pas subir de trop sévères restrictions. On se rend compte de bien des choses en gris-vert!

L'armée est prête à donner son sang, mais que les civils donnent au moins le bon exemple et cessent de blâmer nos autorités pour les restrictions imposées aux commodités de la vie civile...

W. DN.